

- Jeune de 16 à 29 ans avec des exceptions possibles
- Contrat CDD ou CDI de 6 mois à 3 ans selon la durée du cycle de formation et du niveau préparé
- Préparation d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (répertoire National des Certifications Professionnelles)
- La formation représente au moins 25 % de la durée du contrat
- Rémunération en % du SMIC selon l'âge de l'apprenti et la durée du contrat
- Le maître d'apprentissage est obligatoire
  
- OCAPIAT règle directement les frais de formation au CFA



### Niveau de Prise En Charge = NPEC

défini par votre branche professionnelle et validé par France Compétences, à défaut, application de la base Forfaitaire annuelle (décret « carence »)

Besoin d'informations complémentaires ?  
<https://www.ocapiat.fr/capalt/entreprise/>